



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et évaluation biennale pour 2018-2019
et cadre stratégique pour 2020-2021****Plan d'évaluation biennale pour le sous-programme
sur les transports (2018-2019)****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans la présente note le cadre logique de l'évaluation biennale du sous-programme sur les transports de la CEE pour la période 2018-2019. Cette note est soumise au Comité des transports intérieurs pour approbation.

Chaque réalisation escomptée (RE) est suivie de tous les indicateurs de succès (IS) pertinents.



Sous-programme 2 – Transports

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

1. RE a) Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports terrestres internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports

1. Coordination générale

RE 1. Déroulement fructueux des réunions annuelles du Comité des transports intérieurs (CTI) et de son bureau et de celles du Président et des Vice-Présidents du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

IS 1. Nombre d'États membres participant aux réunions du Comité des transports intérieurs

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 70 + 45 OIG/ONG, 350 au total

Objectif pour 2018-2019 : 42 + 15 OIG/ONG, 170 au total

IS a) i) Augmentation du nombre d'instruments juridiques des Nations Unies en matière de transports administrés par la CEE qui sont en vigueur

2. Tendances et économie des transports

RE 2.1 Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances et de l'évolution des transports dans la région de la CEE et renforcement de la coopération en matière de développement des infrastructures et couloirs de transport

IS 2.1 a) Nombre de pays participant aux réunions du Groupe de travail et du Groupe d'experts

Mesure des résultats

Objectif pour 2018-2019 : 50 %

IS a) ii) Nombre de nouveaux Règlements concernant les véhicules et d'amendements aux dispositions existantes adoptés

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 43 en 2016

Objectif pour 2018-2019 : 50

Mesure des résultats

Référence 2017 : 100 amendements et nouveaux Règlements

Objectif pour 2018-2019 :

100 amendements et nouveaux règlements

IS 2.1 b) Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et des activités, mesuré au moyen d'enquêtes qui seront menées après les sessions ou d'observations communiquées au secrétariat

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 75 % de satisfaction

Objectif pour 2018-2019 : 75 % de satisfaction

IS a) iii) Nombre d'instruments juridiques internationaux mis en conformité avec à la révision la plus récente des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses

Mesure des résultats

Référence 2017 : 6 instruments juridiques

Objectif pour 2018-2019 :

6 instruments juridiques

3. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules

RE 3. Établissement de nouveaux Règlements concernant les véhicules et d'amendement aux Règlements existants pour rendre les véhicules plus sûrs et plus écologiques

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

| | | |
|----|---|---|
| | | <p>IS 3 a) Adoption de nouveaux Règlements concernant les véhicules (Règlements et RTM de l'ONU) et de nouvelles Règles de l'ONU ainsi que d'amendements y relatifs</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 205 amendements et nouveaux Règlements adoptés jusqu'en juin 2017 et textes attendus pour la session de novembre 2017</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 100 amendements et nouveaux Règlements</p> <p>IS 3 b) Une publication sur le WP.29 et une brochure sur les véhicules autonomes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : Une publication sur le WP.29 (Plan d'action pour l'adhésion aux accords de l'ONU sur les véhicules qui sera publié au début de 2018)</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : Une publication sur le WP.29 et une publication sur les Règlements les plus importants pour faire la différence du point de vue de la sécurité routière – Étude coûts-avantages à l'intention des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire</p> |
| 4. | Transport ferroviaire (projet de chemin de fer transeuropéen (TER)) | <p>RE 4 a) Meilleure compréhension des activités et des politiques en matière de transport ferroviaire dans la région, notamment en ce qui concerne les infrastructures, le passage des frontières, l'interopérabilité ainsi que le suivi et l'actualisation des instruments juridiques pertinents, et renforcement de la coopération entre les pays membres de la CEE dans la mise en œuvre de ces activités et politiques</p> <p>IS 4 a) a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail des transports par chemin de fer et au projet TER, et degré de satisfaction révélé par les enquêtes</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 72</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 40</p> <p>IS 4 a) b) Nombre d'amendements à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et de lignes actualisées et modifiées dans son annexe I, dont le Groupe de travail a assuré l'entrée en vigueur</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 1</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 1</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>IS 4 a) c) Nombre d'ateliers ou de séminaires thématiques organisés et nombre de participants</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 2</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 2</p> |
| <p>5. Transport par voie navigable</p> | <p>RE 5. Amélioration et actualisation du cadre réglementaire pour l'infrastructure et les bateaux de navigation intérieure dans la région de la CEE</p> <p>IS 5 a) Promotion de la troisième édition du Livre bleu de la CEE et, sur cette base, mise à jour de l'Accord AGN et d'autres instruments</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : Adoption des amendements à la deuxième édition révisée du Livre bleu et élaboration de la troisième édition révisée</p> <p>a) La troisième version révisée du Livre bleu a été adoptée en novembre 2016 et publiée en juillet 2017. b) La base de données en ligne du Livre bleu a été mise à jour en même temps qu'il était publié.</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : Adoption des amendements à l'AGN, élaboration de l'amendement n° 1 au Livre bleu</p> <p>IS 5 b) Élaboration de la troisième édition du Livre blanc de la CEE sur l'efficacité et la viabilité du transport par voie navigable en Europe (2020)</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : Élaboration d'un document sur la mise en œuvre du Livre blanc</p> <p>a) Le document sur la mise en œuvre du Livre blanc (ECE/TRANS/SC.3/2015/1) a été soumis au CTI en février 2016. b) Sur la base de ce document, le SC.3 a adopté en 2016 sa nouvelle stratégie pour 2016-2021. c) Conformément à la Recommandation du Livre blanc, la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable s'est tenue le 22 février 2017. d) Le SC.3 a entrepris en 2017 les travaux préparatoires de la Conférence mondiale.</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : Entamer la révision du Livre blanc et la préparation de sa prochaine édition</p> <p>IS 5 c) Élaboration et adoption de la prochaine révision de la Résolution n° 61 (Recommandations relatives à des prescriptions techniques harmonisées à l'échelle européenne applicables aux bateaux de navigation intérieure)</p> |

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

| | | |
|----|------------------------------------|---|
| 6. | Transport intermodal et logistique | <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : Élaboration d'une version consolidée de la Résolution n° 61 et de la révision 2 de cette résolution</p> <p>a) L'amendement n° 3 a été publié en 2016. b) L'amendement n° 4 a été adopté par le SC.3 en novembre 2017 et publié en 2017. c) De nouvelles propositions d'amendements ont été soumises au SC.3 et au SC.3/WP.3 pour être intégrée dans la version consolidée en 2017. d) Le SC.3 a commencé à travailler à la version consolidée de la Résolution n° 61 en 2017 en tenant dûment compte des développements nouveaux.</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : Finalisation de la version consolidée de la Résolution n° 61 en vue de son adoption définitive</p> <p>RE 6. Cadre renforcé pour les activités et les politiques concernant le transport intermodal durable et la logistique dans la région, et meilleure coopération entre les pays membres de la CEE dans l'examen des questions abordées, grâce à l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques. Ces questions concernent les infrastructures et le passage des frontières, ainsi que le suivi et la mise à jour des instruments juridiques pertinents (Accord AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables)</p> <p>IS 6 a) Nombre de pays, d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant aux deux réunions annuelles du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24)</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 2017 : À indiquer</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 35</p> <p>IS 6 b) Nombre d'amendements et de lignes actualisées ou modifiées dans l'AGTC et son Protocole</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 1 amendement en 2016</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 2 amendements</p> <p>IS 6 c) Niveau de satisfaction des participants quant à l'utilité des renseignements obtenus ainsi que des réunions et activités, mesuré au moyen d'enquêtes qui seront menées après les sessions ou d'observations communiquées au secrétariat</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Objectif pour 2018-2019 : 75 % de satisfaction</p> |
|----|------------------------------------|---|

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

7 a) Problèmes douaniers intéressant les transports

RE 7 a) Nouvelles adhésions aux instruments juridiques internationaux dans le domaine de la facilitation du passage des frontières et meilleure application de ces instruments

IS 7 a) a) Nombre cumulé de délégations de pays (Parties contractantes) et de participants aux sessions du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) et de ses comités administratifs (AC.2 et AC.3) et aux réunions des groupes d'experts

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 400 délégations, 1 000 participants

Résultat obtenu en 2016-2017 : 450 délégations, 993 participants

Objectif pour 2018-2019 : 475 délégations, 1 150 participants

IS 7 a) b) Nombre de nouveaux amendements adoptés et/ou examinés et nombre de nouvelles Parties contractantes

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 3 amendements adoptés et/ou examinés, 2 nouvelles Parties contractantes

Résultat obtenu en 2016-2017 : 21 amendements, 4 nouvelles Parties contractantes.

Objectif pour 2018-2019 : 3 amendements, 2 nouvelles Parties contractantes

8. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)

RE 8. Meilleure intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et les pays d'Europe du Sud-Est (ESE)

IS 8. Plus grand engagement des États membres et des coordonnateurs du Programme PPE-TSE dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement, dans le cadre du Programme

Mesure des résultats :

Référence 2017 : 60 pays et 43 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ; 5 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur.

Objectif pour 2018-2019 : 60 pays et 20 organisations intergouvernementales et non gouvernementales ; 3 ateliers de renforcement des capacités et 2 sessions du Comité directeur

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

9 a) Transport de marchandises dangereuses (CEE)

RE 9 a) Adoption d'amendements à l'ADR et, à l'issue d'activités communes entreprises avec l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) respectivement, d'amendements au RID et à l'ADN, afin de conserver le niveau nécessaire de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement dans un dispositif réglementaire harmonisé et cohérent applicable au transport des marchandises dangereuses, en s'inspirant des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses ; mise en application effective par la voie de la législation internationale et nationale

IS 9 a) a) Amendements à l'ADR, au RID et à l'ADN adoptés en 2017 et 2018 et devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour le transport international et applicables à compter du 1^{er} juillet 2019 pour la circulation intérieure dans tous les pays membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen (EEE), correspondant notamment à la vingtième édition révisée des Recommandations de l'Organisation des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type, 2017)

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

Objectif pour 2018-2019 : 1 ensemble d'amendements pour chaque instrument juridique

IS 9 a) b) Publication des éditions 2019 complètes et révisées de l'ADR et de l'ADN avant la fin 2018

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 1 ADR, 1 ADN

Objectif pour 2018-2019 : 1 ADR, 1 ADN

10 a) Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC)

RE 10 a) Adoption d'amendements aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) et au Manuel d'épreuves et de critères et publication de nouvelles recommandations en 2018, et publication en 2019 des nouvelles versions récapitulatives du Règlement type et du Manuel d'épreuves et de critères comprenant les amendements et les nouvelles recommandations

IS 10 a) a) Amendements à la vingtième édition révisée du Règlement type et à la sixième édition révisée du Manuel d'épreuves et de critères adoptés en 2018

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 2 séries d'amendements

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

| | | |
|--|---|---|
| | | Objectif pour 2018-2019 : 2 séries d'amendements |
| | | IS 10 a) b) Publication de la vingtième et unième édition révisée du Règlement type et de la septième édition révisée du Manuel (ou de l'amendement à la sixième édition révisée) avant la fin 2019 |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 1 Règlement type et 1 amendement à la sixième édition révisée du Manuel |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 1 Règlement type et 1 Manuel |
| 11 a) Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) | RE 11 a) Adoption d'amendements au Système général harmonisé visant à préciser ou harmoniser davantage les critères de classification et d'étiquetage actuels ou à adopter de nouveaux critères, de façon à maintenir ou renforcer le niveau de protection de l'environnement et des personnes qui fabriquent, manipulent, transportent ou utilisent des produits chimiques dangereux, en veillant à l'harmonisation et à la cohérence et en facilitant la mise en œuvre effective des dispositions dans la législation internationale et nationale, et publication en 2019 de la huitième édition révisée du SGH | |
| | | IS 11 a) a) Une série d'amendements au SGH adoptée en 2018 |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 1 série d'amendements |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 1 série d'amendements |
| | | IS 11 a) b) Publication de la huitième édition révisée du SGH avant la fin 2019 |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 1 SGH |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 1 SGH |
| 12 a) Transport de denrées périssables | RE 12 a) Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables | |
| | | IS 12 a) a) Pourcentage de propositions d'amendement autres que rédactionnelles dans l'ensemble des amendements adoptés par le WP.11 |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence : 2016-2017 : 60 % |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 60 % |
| | | IS 12 a) b) Nombre de pays ayant répondu au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 22 |

| <i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019</i> | <i>Groupe d'activités</i> | <i>Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019</i> |
|--|---|--|
| | | Objectif pour 2018-2019 : 24 |
| | 13. Statistiques des transports | <p>RE 13. Accroissement du volume et de la portée des statistiques disponibles sur les transports</p> <p>IS 13 a) Nombre de produits statistiques fiables disponibles sur l'Internet</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : base de données statistiques complète en ligne</p> <p>Objectif pour 2018-2018 : mise à jour de la base de données statistiques en ligne</p> <p>IS 13 b) Usage des données mesuré en fonction du nombre de téléchargements effectués depuis le site Web</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 83 520 téléchargements¹</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 92 000 téléchargements</p> |
| <p>2. RE b) Extension de la couverture géographique et application plus efficace des instruments juridiques de l'ONU et des recommandations dans le domaine des transports administrés par la CEE</p> <p>IS b) i) Nombre accru de Parties contractantes, y compris de Parties extérieures à la région, aux instruments juridiques et aux recommandations des Nations Unies dans le domaine des transports administrés par la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats</i> Référence 2017 : 1 721 participations</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 1 735 participations</p> <p>IS b) ii) Nombre accru de mécanismes de suivi de l'application des instruments juridiques et des recommandations des Nations Unies administrés par la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2017 : 8 mécanismes</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 9 mécanismes</p> | 7 b) Problèmes douaniers intéressant les transports | <p>IS 7 b) c) Nombre d'études sur la mise en œuvre des instruments juridiques concernant la facilitation du passage des frontières</p> <p><i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 2</p> <p>Résultat obtenu en 2016-2017 : 6</p> <p>Objectif pour 2018-2019 : 4</p> |

¹ Ces chiffres se rapportent à 2016 et au début de 2017 (jusqu'à début mars uniquement).

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

9 b) Transport de marchandises dangereuses (CEE)

RE 9 b) Suivi de la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'adhésion et la mise en œuvre de l'ADR (ECE/TRANS/238) pour les nouvelles Parties contractantes et les Parties contractantes existantes à l'ADR

IS 9 b) Informations des pays sur l'ADR et notifications obligatoires (informations sur les certificats de formation des conducteurs et informations spécifiées à l'annexe I du plan) complétées et affichées sur le site Internet de la CEE

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : informations disponibles pour 75 % des Parties contractantes à l'ADR

Objectif pour 2018-2019 : informations disponibles et mises à jour pour 75 % des Parties contractantes à l'ADR

10 b) Transport de marchandises dangereuses (ECOSOC)

RE 10 b) Pleine application des recommandations au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux

IS 10 b) a) Nombre d'instruments juridiques internationaux modifiés pour reprendre les Recommandations de l'ONU de 2017 relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type, vingtième édition révisée)

Mesure des résultats :

Référence 2017 : 6

Objectif pour 2018-2019 : 6

IS 10 b) b) Nombre de gouvernements ayant adopté les dispositions de la dernière édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses (Règlement type) pour la réglementation du transport intérieur

Mesure des résultats :

Référence 2017 : 38

Objectif pour 2018-2019 : 38

11 b) Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

RE 11 b) Pleine application du SGH au moyen d'instruments juridiques nationaux et internationaux

IS 11 b) a) Nombre d'instruments juridiques internationaux, de codes, de directives ou de normes ayant été adoptés ou modifiés pour tenir compte des dispositions du SGH

Mesure des résultats :

Référence 2017 : 16

Objectif pour 2018-2019 : 16

IS 11 b) b) Nombre de gouvernements ayant intégré les

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

| | | |
|-------|----------------------------------|--|
| | | dispositions du SGH ou les amendements au SGH dans leur réglementation nationale applicable à la classification et à l'étiquetage des produits chimiques dans les secteurs autres que celui des transports |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2017 : 60 Objectif pour 2018-2019 : 61 |
| 12.b | Transport de denrées périssables | RE 12 b) Renforcement et mise à jour des prescriptions régissant le transport international des denrées périssables IS 12 b) Nombre total de Parties contractantes à l'Accord ATP <i>Mesure des résultats :</i> Référence : 2016-2017 : 50 Objectif pour 2018-2019 : 52 |
| 14 a) | Transport routier | RE 14 a) Renforcement de la mise en œuvre de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) IS 14 a) a) Nombre de domaines posant problème mis en évidence et propositions visant à y remédier <i>Mesure des résultats :</i> Référence 2016-2017 : 3 <i>Domaines posant problème identifiés :</i> 1. La question de l'instrument juridique prédominant compte tenu de la législation parallèle/concomitante au sein de l'Union européenne. 2. La question de la législation applicable sur les parcours combinés traversant le territoire de Parties non contractantes et de Parties contractantes membres ou non de l'Union européenne, compte tenu des réserves formulées par les États membres de l'Union européenne lors de la ratification de l'Accord, sachant que l'Union européenne n'est pas Partie contractante à l'AETR. 3. La question de l'article 22 <i>bis</i> et du centre décisionnel pour les amendements concernant les paramètres techniques figurant à l'appendice 1 B). |

Propositions visant à résoudre ces problèmes et progrès réalisés en 2016-2017 :

La question de l'instrument juridique prédominant est toujours à l'examen et les progrès enregistrés jusqu'à présent sont mesurés. Le secrétariat a mis à la disposition des Parties contractantes à l'AETR une plateforme où se rencontrer régulièrement, ainsi que les conseils juridiques et autres qui sont nécessaires pour faciliter les discussions.

La question de la législation applicable sur les parcours combinés a fait l'objet de discussions et le Groupe d'experts a décidé de mettre un terme à ce débat sans parvenir à un accord compte tenu du nombre insuffisant de réponses à un questionnaire de l'Union internationale des transports routiers.

La question de la modification de l'article 22 *bis* a été amplement débattue lors des réunions du Groupe d'experts AETR. Au moment de la rédaction du présent document, le Groupe n'avait pas encore été en mesure de se mettre d'accord sur la formulation d'un texte révisé de l'article 22 *bis*.

Objectif pour 2018-2019 : 3 (Résolution des problèmes 1 et 3 identifiés plus haut et du nouveau problème ci-dessous)

La question de savoir si les Règlements de l'Union européenne 165/2014 et 2016/799 sont incompatibles avec l'AETR, comme le pense la Fédération de Russie

IS 14 a) b) Nombre de séminaires et d'ateliers

Mesure des résultats :

Résultats 2016-2017 : 5 (Onzième à quinzième sessions du Groupe d'experts de l'AETR)

Objectif pour 2018-2019 : 3

IS 14 a) c) Nombre de participants aux séminaires et ateliers

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 111

Objectif pour 2018-2019 : 65

RE 14. b) Meilleure application de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) du 19 mai 1956 et du Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique, du 27 mai 2008 (e-CMR)

IS 14 b) a) Nombre de nouvelles Parties contractantes à la CMR et au protocole e-CMR

Objectif pour 2018-2019 : 2

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

| | | |
|-----|-------------------------------------|---|
| | | IS 14 b) b) Nombre de séminaires, ateliers et autres manifestations organisés |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 2 |
| | | IS 14 b) c) Nombre total de participants par séminaire, atelier et manifestation, y compris ceux des Parties contractantes |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 20 |
| | | IS 14 b) d) Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations |
| | | Objectif pour 2018-2019 : Réactions positives |
| 15. | Sécurité de la circulation routière | RE 15. Application plus efficace des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et des Accords européens de 1971 les complétant, ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière et la signalisation routière |
| | | IS 15 a) Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> |
| | | Objectif pour 2016-2017 : 2 |
| | | Résultat obtenu en 2016-2017 : 6 (voir ci-après) |
| | | Convention de 1968 sur la circulation routière : 2 (Arabie Saoudite, 12 mai 2016 ; Iraq, 1 ^{er} février 2017) |
| | | Convention de 1968 sur la signalisation routière : 2 (République de Moldova, 8 octobre 2015 ; Chypre, 16 août 2016) |
| | | Accord européen de 1971 complétant la Convention sur la signalisation routière : 2 (République de Moldova, 27 octobre 2015 ; Chypre, 16 août 2016) |
| | | Objectif pour 2018-2019 : 2 |
| | | IS 15 b) Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations organisées sur le thème de la sécurité routière |
| | | <i>Mesure des résultats :</i> |
| | | Objectif pour 2016-2017 : 2 |
| | | Résultat obtenu en 2016-2017 : 3 (voir ci-après) |
| | | 1. Atelier sur la sécurité routière pour l'Afrique anglophone, organisé en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et avec l'appui de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière. Atelier tenu à Nairobi (Kenya) du 13 au 15 décembre 2016 |
| | | 2. Atelier sur la conduite des véhicules automatisés, organisé à l'université Stanford le 20 octobre 2016 avec l'Administration nationale de la sécurité routière des États-Unis (NHTSA) et le Centre de recherches sur l'automobile de Stanford |

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

3. Atelier sur la conduite des véhicules automatisés, organisé à Genève les 28 et 29 juin 2017 avec l'Administration nationale de la sécurité routière des États-Unis (NHTSA) et l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR)

Objectif pour 2018-2019 : 2

IS 15 c) Nombre total de participants par séminaire, atelier, conférence et manifestation, y compris ceux des Parties contractantes

Mesure des résultats :

Objectif pour 2016-2017 : 60

Résultat obtenu en 2016-2017 : 270

Objectif pour 2018-2019 : 60

IS 15 d) Réactions des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations

Mesure des résultats :

Objectif pour 2016-2017 : réactions positives (d'après la majorité des réponses fournies) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques communiqués et des exposés présentés

Résultat obtenu en 2016-2017 : des appréciations positives ont été reçues officiellement (par le biais de l'enquête) et à titre informel au sujet des deux activités décrites ci-dessus. En outre, le film intitulé « Sauver des vies aux passages à niveau » a été visionné près de 81 500 fois depuis son lancement, en juin 2014

Objectif pour 2018-2019 : Réactions positives (sur la base de la majorité des réponses fournies) de la part des participants aux séminaires, ateliers, conférences et autres manifestations, au sujet de l'organisation, des possibilités de contact et de la qualité des renseignements techniques dispensés et des exposés présentés

3. RE c) Renforcement de la capacité des États membres de la CEE, en particulier des pays en développement sans littoral, en ce qui concerne le développement des infrastructures destinées au transport paneuropéen et transcontinental et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

IS c) i) Augmentation du nombre de Parties contractantes aux quatre instruments principaux relatifs aux infrastructures de transport

Mesure des résultats

Référence 2017 : 116 États parties

Objectif pour 2018-2019 : 117 États parties

IS c) ii) Accroissement du nombre d'États membres utilisant le cadre commun de la CEE pour le développement des infrastructures de transport sous-régionales (projets de liaisons de transport Europe-Asie, d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen)

Mesure des résultats

Objectif pour 2018-2019 : 58 pays

4 b) Transport ferroviaire, et

RE 4 b/14 c) Accroissement des capacités des pays membres de la CEE participant aux projets TEM et TER

14 c) Transport routier (projets TEM et TER)

IS. Nombre de pays membres de la CEE participant aux projets TEM et TER

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 11 pays (TEM) + 14 pays (TER)

Objectif pour 2018-2019 : 12 pays (TEM) + 14 pays (TER) pays

4. RE d) Renforcement de la capacité d'appliquer les instruments juridiques, normes et règlements des Nations Unies en matière de transport, en particulier dans les pays d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est et des pays du Caucase et d'Asie centrale

Tous les groupes

RE d) Accroissement des effets des activités de renforcement des capacités en matière de transport menées par la CEE

IS d) Taux de satisfaction (activités « utiles » ou « très utiles ») pour l'ensemble des participants aux activités de renforcement des capacités

Mesure des résultats :

Référence 2016-2017 : 80 %

Objectif pour 2018-2019 : sans objet

IS d) i) Nombre de pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale qui indiquent avoir adopté des mesures pour appliquer les instruments juridiques, normes et règlements de l'ONU relatifs aux transports administrés par la CEE

Mesure des résultats

Objectif pour 2018-2019 : 10 Pays

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour le cadre stratégique 2018-2019

Groupe d'activités

Réalisations escomptées (RE) et indicateurs de succès (IS) pour l'évaluation biennale 2018-2019

IS d) ii) Accroissement du nombre d'États membres de la CEE ayant défini des objectifs de renforcement de la sécurité routière

Mesure des résultats

Référence 2017 : 40 pays

Objectif pour 2018-2019 : 43 pays
